

4. PLU : Débat du PADD

Madame le Maire expose que

Le vote de la Loi ALUR étant intervenu depuis un premier débat du PADD,

Et les Services Publics associés ayant demandé des modifications du premier projet

Il est nécessaire que le Conseil Municipal débattent à nouveau du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

Les Conseillers municipaux ayant reçu le texte à domicile pour l'étudier,

Le débat a suivi :

De nombreuses interrogations ont porté sur le sens à donner à certains mots et expressions.

Il a été remarqué qu'il n'y avait qu'un seul hameau (vers Provemont) et non plusieurs.

Les élus se sont inquiétés des contraintes liées au respect de la trame verte, notamment en milieu aggloméré.

Pour illustrer ce qu'il convient d'éviter afin de préserver les vues, les conseillers se sont émus d'un bâtiment nouvellement construit dans les fonds de jardin et gâchant la vue sur la ceinture verte en arrivant des Thilliers.

Afin de garder un caractère général au PADD, les Conseillers ont choisi de retirer toute allusion précise à des activités privées (exemple élevage de chevaux, potagers, entreprise de séchage....) ou à des projets risquant de devenir obsolètes (potager pédagogique, élevage de poules pondeuses...)

Pour faciliter la communication envers les habitants, les Conseillers ont choisi de nommer les entrées par les directions plutôt que par les points cardinaux.

Dans le domaine de l'énergie et énergies renouvelables, ils ont choisi de projeter d'isoler le préau de l'école, et de viser à l'excellence environnementale dans les secteurs de projets.

Les élus ont confirmé leur souhait de favoriser, dans l'enceinte urbanisée, la densification de l'ilot constitué par la ferme de Bonne Mare, l'Hermitage et le domaine de la Bonde

Ils se sont interrogés sur la façon dont sont comptabilisées les surfaces agricoles et labourées prévues à urbanisation ainsi que sur le périmètre de la vallée de la Bonde.

5. Questions diverses :

Travaux sur voirie par la Communauté de Communes VC55 :

La Communauté de Communes a privilégié d'entretenir cette chaussée en fonction de son groupement de commande de travaux. D'autres voies seront traitées l'année prochaine.

Il sera demandé à la Communauté de Communes de veiller à ce que les riverains soient prévenus l'avant-veille de tous travaux pouvant empêcher le libre accès à leur propriété.

Travaux voirie sur RD6 :

La facture des travaux de reprise des avaloirs, bouches d'égouts, pavés du parvis a été de 8 935 €HT.

Au vu des désordres sur voirie, l'agence routière du Département a décidé de recouvrir l'ensemble de la chaussée plutôt que de travailler par « rustines » comme prévu initialement.

Écoulement d'eaux boueuses en provenant de la ferme Forzy :

M.M. Forzy ont été destinataires d'une LRAR pour leur demander de prendre des mesures de précaution afin que les effluents de leur exploitation ne se déversent plus sur le domaine public.

Réhabilitation du calvaire du clos Thorel et réparation de l'horloge de l'église :

L'accord de subvention sénatoriale d'un montant de 2 500€ étant arrivé, les conseillers municipaux remercient M. Poniatowski et autorisent Madame le Maire à commander les travaux.

Diagnostic sur la téléphonie mobile :

Madame le Maire encourage chacun à répondre au questionnaire.

Travaux de couverture du local technique :

M. Maurey manquant de crédits sur 2015, les Conseillers municipaux chargent Madame le Maire de renouveler la demande d'aide au titre de l'année 2016.

Appellation de la rue qui longe l'église en direction de Vatismesnil :

Pour faire suite à une demande de certificat d'urbanisme et à la nécessité de donner une adresse à la future habitation, les conseillers décident, à la majorité des voix exprimées, de nommer la rue qui longe l'église en direction de Vatismesnil « rue Saint Eloi ».

Commande de panneaux et numéros de rues :

La commande des pièces manquantes sera faite dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 15 minutes.